



INFO-MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité du Village de Price pour les années **2012, 2013 et 2014.**

AVIS AU PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité du Village de Price pour les années 2012, 2013 et 2014 a été déposé au bureau de la soussignée au 18, rue Fournier, le 7 septembre 2011.

Que toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau de l'Hôtel de Ville, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2012;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 225-2007, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 225-2007 sont disponibles au bureau de la MRC de la Mitis, à l'adresse mentionnée plus bas.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC à l'attention du Secrétaire de la MRC :

Monsieur Marcel Moreau  
MRC de la Mitis  
300, avenue du Sanatorium  
Mont-Joli (Québec) G5H 1V7

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

LOUISE FURLONG  
Directrice générale  
Le 7 septembre 2011

---

**À LA TABLE DU CONSEIL**

À la séance du 4 avril 2011, le conseil municipal autorise la réfection du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Saint-Léo. D'autres travaux sont aussi prévus dans le parc municipal afin d'alimenter le pavillon en

eau potable par la rue Fournier. Cette modification permettra d'abolir le branchement par la rue Saint-Rémi.

La conduite qui fournit l'eau potable aux deux résidences du chemin de l'Usine sera

remplacée à l'automne, si la température le permet. Sinon, les travaux seront effectués au printemps 2012.

Des travaux majeurs ont été réalisés le printemps dernier dans la rue Saint-Marc, la rue Saint-François et la rue Saint-Philippe. Le projet « Saint-Marc/Saint-François » a coûté 450 158,98\$ et le projet de la rue Saint-Philippe a coûté la somme de 110 492,47\$.

Tel que prévu au budget, des bordures sont posées dans la rue Michaud pour le prix de 25 628,\$. Le pavage a nécessité un investissement de 68 267,.\$.



La correction à l'intersection des rues du Sacré-Cœur et Sainte-Marie a coûté 4 784,13\$ et la pose d'une nouvelle couche d'asphalte dans la rue Mitis a coûté la somme de 21 945,45\$. Suite aux travaux effectués dans la rue Saint-Léo, il devenait nécessaire de paver une partie de la rue au prix de 11 721,96\$. D'autres corrections ont dû être faites dans le village pour un investissement total en travaux d'asphalte d'un montant de 111 113,87\$.

Une subvention de 21 000,\$ provenant du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal est octroyée en partie par le Ministre délégué aux Transports (10 000,\$) et la somme de 11 000,\$ est recommandée par Madame Danielle Doyer, députée de la circonscription de Matapédia.



Un appel d'offres par invitation est soumis à deux entrepreneurs en construction pour la réfection de la toiture de la bibliothèque. La soumission la plus basse est déposée par « Construction Edgar Bujold » au prix de

5 960,95\$, plus taxes. Les travaux sont terminés depuis le 25 août dernier.

Suite à la recommandation du Comité de toponymie, le conseil municipal a demandé à la Commission de toponymie du Québec de modifier et d'officialiser les odonymes suivants :

ANCIENS NOMS	NOUVEAUX NOMS
Rue Fournier	Rue Oscar-Fournier
Rue Bérubé	Rue Philippe-Bérubé
Rue Michaud	Rue François-Xavier-Michaud
Route 234 et de la Gare (partie) (de Saint-Rémi à la limite Nord)	Rue William-Evan-Price

Le 8 juin dernier, la Commission de toponymie du Québec a officialisé les nouveaux noms de rues.

*Pour ce qui est des rues Fournier, Michaud et Bérubé, les résidents de ces rues pourront, à leur guise utiliser l'ancien ou le nouveau nom. **Les changements d'adresse au bureau de poste sont gratuits pour 6 mois.***

**La municipalité s'occupera d'aviser chaque propriétaire individuellement lors de l'entrée en vigueur des changements prévu pour le printemps 2012.**

**La municipalité fera les changements d'adresse auprès des services suivants :**

- Servitech (évaluateur municipal);
- 911 et Service incendie;
- Sûreté du Québec;
- Cogéco;
- Telus et Telus Mobilité;
- Hydro-Québec;
- CLSC;
- Caisse populaire de la Mitis;
- Bureau de poste.

*Les panneaux d'identification des rues seront remplacés au même moment.*



## MODIFICATIONS DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

En vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute municipalité dont le territoire est situé dans celui de la MRC doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter tout règlement de concordance incluant un plan d'urbanisme (règlement #316), un règlement de zonage (règlement #317), un règlement de lotissement (règlement #318) un règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction (règlement #319), un règlement de construction (règlement #320), un règlement des permis et des certificats (règlement #321) et un règlement sur les dérogations mineures (règlement #322) conformes à ce schéma :

À l'automne 2010, le Comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal ont débuté la procédure de remplacement des règlements. Les nouveaux règlements ont été adoptés à la séance du 6 juin 2011. La conformité avec le schéma de la MRC de la Mitis a été obtenue le 13 juin 2011 et l'émission des certificats de conformité a été établie le 16 août 2011. Ainsi, les règlements #316, #317, #318, #319, #320, #321 et #322 sont entrés en vigueur le 16 août 2011 et ce, conformément à l'article 137.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### **RÈGLEMENT NUMÉRO TROIS CENT VINGT-TROIS CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES :**

Le 4 juillet dernier, le conseil municipal a abrogé le règlement #276 concernant les nuisances publiques afin d'augmenter le coût

des amendes à quiconque contrevient à l'une ou l'autre de ses dispositions :

### **Si le contrevenant est une personne physique**

- *L'amende minimale pour une première infraction passe de 50,\$ à 200,\$;*
- *L'amende minimale pour une récidive passe de 100,\$ à 500,\$;*

### **Si le contrevenant est une personne morale**

- L'amende minimale pour une première infraction passe de 100,\$ à 400,\$;
- L'amende minimale pour une récidive passe de 200,\$ à 1000,\$.

*(Les frais de la poursuite sont en sus.)*

INTERDICTION DE STATIONNER DU CÔTÉ EST DE LA RUE FOURNIER ENTRE SAINTE-MARIE ET SAINT-REMI :

Depuis l'aménagement du trottoir face à l'Hôtel-de-ville, les utilisateurs du parc municipal stationnent des deux côtés de la rue Fournier rendant ainsi la circulation difficile lors d'évènements spéciaux.

En situation d'urgence, la circulation du camion-incendie ou d'une ambulance est rendue difficile.

À cet effet, le conseil municipal a fait installer des panneaux de circulation interdisant le stationnement du côté Est de la rue Fournier entre la rue Sainte-Marie et la rue Saint-Rémi.

Les services **d'Action Travail** sont disponibles pour les chercheurs d'emploi dans la Mitis.

À la suite d'un ralentissement de nos activités durant la période estivale, **ACTION TRAVAIL RIMOUSKI-NEIGETTE** reprend ses services de conseils et d'accompagnement pour les chercheurs d'emploi. Que ce soit pour des activités en petit groupe ou pour un accompagnement en individuel, différents

programmes pouvant vous aider à trouver un emploi sont à votre disposition. Par exemple, le programme Démarcheurs d'emploi se définit comme un accompagnement dans une démarche d'emploi pouvant se dérouler sur quelques mois et par la suite dans un maintien en emploi. Il s'agit d'un service individualisé qui s'adresse à des personnes qui rencontrent des difficultés à trouver, intégrer et maintenir un emploi. Il est à noter également que le Club de recherche d'emploi reprend ses activités dès septembre. Vous pensez avoir le profil et pouvoir bénéficier de nos services gratuits ? Communiquez avec **Action Travail Rimouski-Neigette** au (418) 775-1678 poste 208.



#### CARTE PATIN-EAU

La carte Patin-eau est accessible à tous les résidents de la Mitis au coût de 70,\$/famille et de 30,\$/individu.

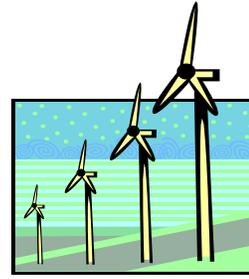
La carte Patin-eau vous donne accès aux séances de patinage libre à l'aréna de Mont-Joli et aux bains libres de la piscine Gervais Rioux, du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012.

Pour l'obtenir, communiquer avec le Service des loisirs de la Ville de Mont-Joli ou à la bibliothèque.

Les activités à la piscine reprennent le 24 septembre prochain. Le patinage libre débute samedi, le 1<sup>er</sup> octobre, à 18 heures.

Il y a aussi du patinage libre tous les mercredis de 13h30 à 15 heures et c'est gratuit.

Nous vous rappelons que la municipalité de Price verse annuellement une contribution de 8 000,\$ pour la piscine et l'aréna.



#### PORTES OUVERTES PROJET ÉOLIEN DE LA MITIS

EDF EN CANADA et Énergie renouvelable de la Mitis vous invitent à une présentation du projet de parc éolien « La Mitis » situé dans le TNO du Lac-à-la-Croix et le TNO du Lac Alfred.

Deux journées portes ouvertes se tiendront :

**Mercredi, le 21 septembre 2011** à la salle municipale de La Rédemption au 68 rue Soucy entre 16h et 20h30.

**Jeudi, le 22 septembre 2011** à la salle municipale de Saint-Charles-Garnier au 60 rue Principale entre 16h et 20h30.

#### RAPPEL

Le 3<sup>ème</sup> versement des taxes est dû le 30 septembre prochain.

Il est payable dans une caisse populaire Desjardins, par accès D ou directement au bureau municipal.

